

ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-036
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

16 AVR. 2025

MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de Monsieur BEGIN Clément de l'entreprise SOBECA, sise 2, Rue de la 2^{ème} Division Blindée à HOCHFELDEN (67270) du 09/04/2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de la création d'un nouveau raccordement individuel IRVE 34, Rue de Copenhague à La Wantzenau pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Du mardi 22 avril 2025 au vendredi 9 mai 2025,
34, rue de Copenhague

Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit au droit du chantier

Réglementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Directives : La circulation sera alternée par feux tricolores ou manuels.
Une cheminement piéton sécurisé sera mis en place et les cyclistes devront mettre le pied à terre

Article 2: Le stationnement est interdit et qualifié gênant sur la zone de chantier.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SOBECA.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. BEGIN Clément de l'entreprise SOBECA,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 15 AVR. 2025

La Maire,
Michèle KANNENGIESER



Pour le Maire,
l'adjoint délégué
Camille MEYER



Demande d'arrêté de circulation

Le demandeur

Entreprise : SOBECA
Nom : BEGIN **Prénom :** Clément
Courriel : c.begin@sobeca.fr **Téléphone :** 06 31 01 33 22
Adresse : 2 Rue de la 2ème Division Blindée **Code Postal :** 67270
Ville : HOCHFELDEN

Localisation du site demandé

Voie concernée : 34 Rue de Copenhague à LA WANTZENAU

Nature des travaux

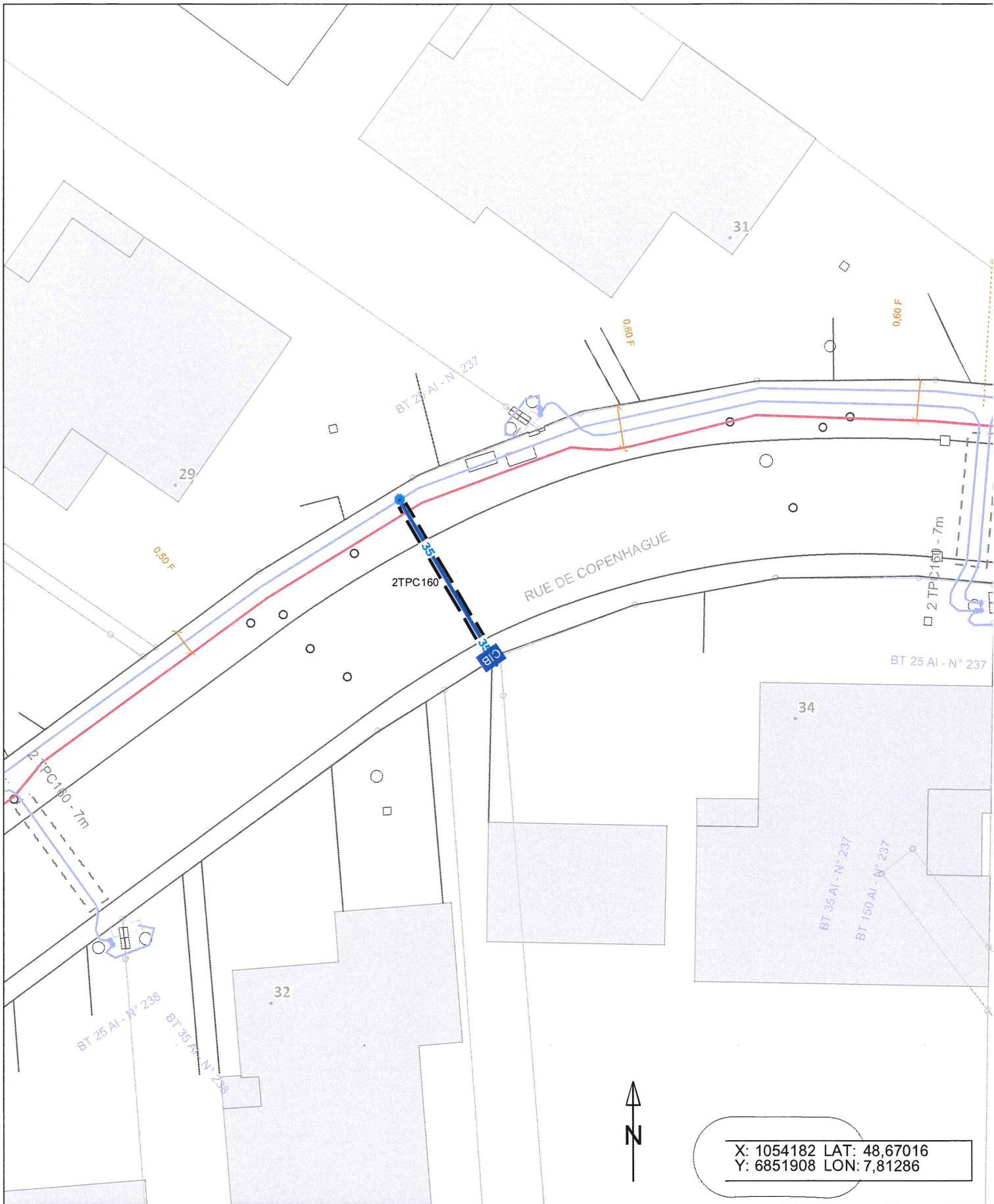
Description des travaux : Nouveau raccordement individuel IRVE

Durée des travaux : 22/04/2025 au 09/05/2025

Restrictions demandées

- Circulation Routière :**
- Route barrée
 - Alternat par feux
 - Alternat par sens de priorité
 - Limitation à 30km/h
- Circulation Piétonne :**
- Cheminement piéton sécurisé
 - Interdite
- Circulation Cycles :**
- Pied à terre
 - Sur chaussée
- Stationnement :**
- Interdiction coté travaux
 - Interdiction 2 cotés

Le : 09/04/2025 **à** HOCHFELDEN



Plan 2025603839A du 13.02.2025 (VAR1)

Échelle :
1/250e

AFFAIRE 2025603839 - LA WANTZENAU - 34 RUE DE COPENHAGUE -
Nouveau raccordement - Nouveau raccordement IRVE - Individuel -
THIERRY SCHEER PREMIUM WOHN

Interlocuteur :

Commentaires :

Eric NOBLET EXPL
eric.noblet@strasbourg-electricite-reseaux.fr

© - usage limité – reproduction interdite sans autorisation.
Ce plan peut en aucun cas servir au repérage de réseaux ou remplacer le plan réponse à une DT, DICT ou ATU

**STRASBOURG
ELECTRICITE
RESEAUX**

